

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Tombé

N° CE1088

AMENDEMENT

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur et M. Dive, rapporteur

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« telle demande »,

Les mots :

« demande en ce sens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel